

**Direction Départementale des Territoires de l'Oise
SEEF – Bureau Politique et Police de l'eau**

AVIS AU PUBLIC

Communes de Senlis et Chamant

Par arrêté préfectoral du 17 septembre 2020, modifié le 22 septembre 2020, la Préfète de l'Oise a ordonné une enquête publique préalable à l'autorisation au titre de l'article L. 214-3 et suivants du code de l'environnement et la déclaration d'utilité publique, présentées par la Maire de Senlis concernant l'exploitation et la mise en place des périmètres de protection du captage d'eau potable Bonsecours 1.

L'enquête se déroulera dans la mairie des communes concernées aux heures normales d'ouverture, pendant 32 jours consécutifs du lundi 12 octobre au jeudi 12 novembre 2020 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté dans les mairies de Senlis et de Chamant aux heures d'ouvertures du public et sur le site de la préfecture de l'Oise. Les observations du public pourront être formulées sur des registres ouverts à cet effet dans les mairies concernées, dans un registre dématérialisé sur un site dédié, ou être adressées par écrit ou par mail directement au commissaire-enquêteur en les envoyant au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Senlis – commissaire-enquêteur – Monsieur Jacques NICOLAS –
Captage d'eau potable Bonsecours 1
3 place Henri IV
60300 SENLIS

adresse mail : enquete-publique-dup-bonscours1@registredemat.fr
registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/dup-captage-bonscours1>

Monsieur NICOLAS, tiendra une permanence aux jours et heures citées ci-après à la mairie de Senlis :

- lundi 12 octobre de 9h à 11h ;
- lundi 19 octobre 10h à 12h ;
- samedi 31 octobre de 10h à 12h ;
- jeudi 12 novembre 16h à 18h.

Les gestes barrières devront être respectés lors de ces permanences ainsi que les dispositions mises en place par la mairie.